



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8321^e séance

Lundi 30 juillet 2018, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Skoog	(Suède)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Volgarev
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M. Radomski
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce

Ordre du jour

La situation en Somalie

Lettre datée du 5 juillet 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Secrétaire général (S/2018/674)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Lettre datée du 5 juillet 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2018/674)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2018/742, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/674, qui contient une lettre datée du 5 juillet 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, France, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2431 (2018).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2431 (2018), qui renouvelle le mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), laquelle joue un rôle indispensable à l'appui de la paix

et de la réconciliation en Somalie. Nous remercions le Royaume-Uni des efforts qu'il a déployés en sa qualité de rédacteur pour faciliter la négociation de la résolution, ainsi que tous les membres du Conseil pour la souplesse et l'esprit de compromis dont ils ont fait preuve afin de parvenir au consensus nécessaire. Qu'il me soit permis de souligner quelques points qui ont été particulièrement importants pour nous durant la négociation de la résolution.

Il est extrêmement important que la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui reconnaisse l'importante contribution que l'AMISOM apporte au processus politique somalien. Malgré les avancées politiques et en matière de sécurité enregistrées ces dernières années, il y a encore beaucoup à faire en termes de relèvement post-conflit et de consolidation de la paix. À cet égard, l'AMISOM peut et doit jouer un rôle en exerçant un certain nombre de responsabilités civiles en complément des efforts de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie. C'est pourquoi la résolution souligne que la composante civile de l'AMISOM devrait être pleinement opérationnelle afin pour soutenir les effectifs militaires et le personnel de police de la Mission, ce dont nous nous félicitons vivement.

Si le plan de transition pour la Somalie fournit l'orientation stratégique à un processus assorti de certaines conditions permettant le transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM aux institutions et aux forces de sécurité somaliennes, une planification et une mise en œuvre détaillées sont indispensables pour mettre en marche toutes les phases de ce plan. Sans une coordination et un renforcement mutuel de l'appui entre les partenaires sur le terrain, nous risquons de retarder la mise en œuvre de la transition envisagée pour l'AMISOM. Tout aussi importante est la nécessité d'une coopération et d'une coordination entre le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes à tous les niveaux, notamment en améliorant la concertation avec l'AMISOM pour ce qui est de la gestion du dispositif d'appui logistique. La résolution est très claire à cet égard.

C'est pourquoi nous espérons qu'au cours de la mise en œuvre du nouveau mandat, nous verrons une coopération et une coordination accrues à l'appui des processus politiques inclusifs, conformément à la stratégie globale de sécurité, qui doit conduire au transfert de la responsabilité principale en matière de

sécurité de l'AMISOM aux forces et institutions de sécurité somaliennes.

Enfin, et non des moindres, la résolution qui vient d'être adoptée reconnaît également la nécessité d'une évaluation continue et globale de l'AMISOM, en collaboration avec l'Union africaine et le Gouvernement fédéral somalien, afin d'évaluer le processus et de formuler des recommandations sur le transfert progressif et assorti de conditions des responsabilités de l'AMISOM en matière de sécurité aux autorités somaliennes, en tenant compte de la nécessité d'une évaluation objective des capacités. Nous pensons que c'est extrêmement important et nous espérons que toutes les décisions au fil de la transition en Somalie se feront de façon informée, grâce à un examen plus approfondi de la situation sur le terrain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Osman (Somalie) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole au Conseil sous votre présidence, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil ce mois-ci et à vous assurer, ainsi que votre équipe, de notre plein appui et de notre entière coopération. Je voudrais également saluer le rôle de votre prédécesseur qui a dirigé avec succès le Conseil le mois dernier.

La Somalie accueille positivement l'adoption de la résolution 2431 (2018), et nous nous félicitons vivement de la prorogation du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), dont la présence demeure indispensable tandis que la Somalie entame un nouveau chapitre. La Somalie est satisfaite de voir que la résolution se fonde sur les efforts qu'elle a déployés pour assumer progressivement la responsabilité de la sécurité dans l'ensemble du pays. Mon pays s'engage aujourd'hui dans une transition devant le mener à la pleine souveraineté, à la prise en main et à la direction nationales dans un effort pour concrétiser la noble vision d'une nation sûre, démocratique et prospère, capable de répondre aux besoins de ses citoyens de manière indépendante. En Somalie, nous savons que le plan de transition qui a été convenu ne sera pas facile à mettre en œuvre, mais pour peu que nous y mettions toute notre détermination et toute notre unité, et que nous bénéficions de l'appui et de l'engagement sincères de la communauté internationale, ce plan est réalisable. La logique de la transition montrera la voie à suivre au cours des trois prochaines années.

Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer les derniers développements concernant le conflit de longue date entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Nous nous félicitons en outre de la signature de la déclaration conjointe de paix et d'amitié et des mesures prises pour la mettre en œuvre afin de normaliser les relations entre les deux pays frères. Avec ce nouveau départ, de nombreux autres accomplissements et défis nous attendent, et mon pays ne ménagera aucun effort pour œuvrer en faveur d'un avenir pacifique et prospère pour notre région.

Depuis l'adoption du précédent mandat, la Somalie a élaboré un plan de transition qui a suscité l'adhésion nationale et internationale, y compris l'approbation du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et a fait tout spécialement l'objet de l'examen conjoint de l'ONU et de l'Union africaine cette année. Nous nous félicitons particulièrement que l'examen conjoint de cette année ait mis l'accent sur la concertation avec le Gouvernement fédéral. Cela devrait servir de modèle pour les examens futurs, et j'espère vivement que le dialogue se renforcera à mesure que nous poursuivrons la mise en œuvre du plan.

Tandis que nous nous apprêtons à aborder une nouvelle phase de la transition, nous sommes plus déterminés que jamais à ce que les forces de sécurité somaliennes assument la responsabilité de la sécurité en temps voulu, et à reprendre progressivement la tâche et les sites de l'AMISOM, comme par exemple celui du stade de Mogadiscio. Même si la transition risque de prendre de nombreuses années, elle permettra une planification détaillée selon un calendrier réaliste et aidera à suivre les progrès et à ajuster les projets en conséquence. Outre le lancement de la mise en œuvre dans les sites prioritaires, tel que prévu dans le plan, la première phase jette les bases d'un renforcement des capacités à plus long terme au cours des prochaines années. Il s'agit notamment de renforcer l'appui aux conseils régionaux de sécurité, de réviser le code de discipline militaire somalien et de renforcer les services de police de proximité dans certaines zones de population.

Cela dit, le partenariat sera la clef d'une transition réussie. La Somalie aura besoin d'un partenariat continu avec les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police à l'AMISOM, mais elle aura aussi besoin du partenariat et de l'appui des donateurs pour adapter le dispositif national de sécurité en fonction des résultats de l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle. Cela contribuera à mettre en place un

secteur de la sécurité, professionnel et inclusif, capable d'assurer la sécurité afin que les Somaliens puissent vaquer à leurs occupations quotidiennes sans craindre la menace du groupe terroriste des Chabab, et de garantir dans le même temps la sécurité des frontières et des côtes du pays.

Je voudrais exprimer ma gratitude aux pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM pour leur engagement et leur immense contribution pendant plus d'une décennie en Somalie. Leur déploiement a ouvert l'espace nécessaire au progrès sur le plan politique, aux efforts de secours humanitaire et au développement des institutions politiques et étatiques somaliennes. Il ne fait aucun doute que sans leur soutien et leur sacrifice, nous n'aurions pas réussi à affaiblir les Chabab et à accomplir en si peu de temps tout ce que nous avons accompli.

L'appui logistique que le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) fournit à la Mission de l'Union africaine en Somalie dans le cadre du mandat du Conseil de sécurité est crucial pour mon pays. Bien que la situation se soit améliorée dernièrement, il faut que le Bureau d'appui assure un financement suffisant pour combler les lacunes en matière de logistique et d'équipement de l'AMISOM, qui est sous-financée, sous-équipée et en sous-effectif. Nous attendons avec intérêt l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle et la reconfiguration de l'AMISOM dans l'objectif qu'elle puisse appuyer la mise en œuvre du plan de transition. Nous nous félicitons de la recommandation de l'examen conjoint et convenons que le secteur 6 de l'AMISOM devrait être dissous et absorbé par le secteur 2 afin de former un secteur multinational dans le Djoubaland qui soit responsable et capable d'aider le Gouvernement fédéral somalien et les États fédérés à faire respecter l'interdiction totale des exportations de charbon de bois de Somalie, notamment en facilitant l'accès des observateurs aux ports d'exportation du charbon de bois.

Le système de santé somalien est très fragile et nous craignons fortement le risque d'une épidémie de choléra si nous ne contrôlons pas les ressources financières et humaines. La présence de camps de l'AMISOM autour des villes – surtout les grandes villes – sans aucune politique de gestion de l'environnement pose un grave défi supplémentaire à notre gouvernement et fait peser une charge de plus sur nos systèmes de santé. Le rapport interne 2017/145 du Bureau des services de contrôle interne a révélé de terribles pratiques en matière d'environnement et de santé. À cet égard, nous demandons au BANUS de mettre en œuvre d'urgence les recommandations de l'audit interne.

Je tiens à saluer les efforts déployés par le Gouvernement suédois pour doter le Bureau d'un expert environnemental pendant un an. Cette mesure peut permettre d'atténuer le risque de pollution de l'environnement et de prévenir la propagation d'une épidémie de choléra ou de toute autre maladie liée à l'absence d'experts environnementaux et d'une politique véritable de gestion des déchets des camps de l'AMISOM situés près des villes et des grands centres urbains somaliens.

En conclusion, le Gouvernement somalien, sous la direction du Président Farmajo et du Premier Ministre Khayre, n'épargnera aucun effort pour assumer pleinement ses responsabilités à tous les niveaux afin de fournir à la population somalienne les conditions de sécurité nécessaires au progrès socioéconomique et les avantages d'une société régie par l'état de droit. Nous remercions une nouvelle fois le Conseil d'avoir adopté la résolution aujourd'hui, et espérons que l'esprit de compromis et de coopération ainsi manifesté continuera de grandir afin de garantir le succès de la réduction des effectifs.

La séance est levée à 10 h 25.